District de la Nièvre de football

DEPARTEMENT TECHNIQUE JEUNES

Réunion du : 5 novembre 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 12

Présidence : Mme OSBERY Sylvie

Présents : MM. RAFFARD, TREPKA

Secrétaire de séance : Mme Anaïs TENAILLE

RAPPELS

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.

REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE (art. 4.1.4 des Règlements du DNF)

Règles communes aux compétitions à 11 et à 8

Pour pouvoir être examinée par le Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match ou d'inversion obligatoirement validée par le club adverse devra être reçue au plus tard le mercredi minuit précédant la date initiale de la rencontre via FOOTCLUBS.**

Par dérogation au texte ci-dessus, une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.

Tant pour le football à 8 qu'à 11, une rencontre ne pourra être reportée qu'une seule fois maximum à la demande des clubs (sauf report du fait du District).

Un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel, sans accord de la Commission, est susceptible de non-homologation, de perte du match et de sanctions financières.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux articles 3.1.1 c et 3.4.1.i relatif aux forfaits.
En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 2.9 relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre sans préjudice de la perte éventuelle du match à l'une ou l'autre, voire aux deux équipes au vu des circonstances.

FORMATION TUTEURS

Mardi 10 novembre 2026 à partir de 18h30 : formation des Dirigeants Tuteur à la Touche.
Présence obligatoire des 9 clubs inscrits au brassage U13D1.
Attention, c'est une nouvelle formation et tous les éducateurs l'ayant déjà suivi doivent se recycler.

ARBITRAGE EN U11
La Commission rappelle à l'ensemble des clubs que la rencontre doit se dérouler en présence d'un arbitre central et de deux arbitres assistants. A défaut, la rencontre ne peut débuter.

JONGLERIE U13
Le règlement du challenge ainsi que les documents de la saison 26/27 ont été envoyés aux clubs sur la messagerie officielle en date du 29/10/2026. L'organisation de ce challenge a été détaillé par la Commission dans son PV du 29/10/2026.

FEUILLES DE PRESENCES ET DE PLATEAUX U7 / U9 / U11
La Commission regrette que malgré plusieurs relances les feuilles manquantes ne soient pas déposées par les clubs concernés.
Aussi, la Commission décide qu'à compter de ce jour et à partir de la 2ème relance, elle appliquera l'amende de 38€ prévue aux dispositions financières pour non-envoi de document.

1 – FOOT A 11

1.1. Matchs non joués

Championnat U18 poule A
CHATEAU ARLEUF 1 / LA CHARITE 1 – match n° 79235363 du 26/09/2026 – fixé au 14/11/2026
E. CHATILLON 1 / FC CHATEAU ARLEUF 1 – match n°79235364 du 03/10/2026 – fixé au 05/12/2026
UCS COSNE 1 / CS CORBIGNY 1 – match n°79235351 du 17/10/2026 – fixé au 14/11/2026

Championnat U18 poule B
JS MARZY 1 / E. GUERIGNY URZY 1 – match n°79235845 du 12/09/2026 – fixé au 14/11/2026

Championnat U15 D2 poule A
ENT. ST PERE 1 / AS CLAMECY 1 – match n°79236276 du 19/09/2026 – fixé au 05/12/2026

1.2. Modifications de rencontres

Championnat U18B
VAUZELLES 2 / MARZY 1, match n°79235874 du 07/11/2026
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre au 08/11 à 11h.
Accord de la Commission.

1.3. Forfaits

Championnat U15 D2A
E. ST BENIN 2 / E. ST PIERRE 1 – match n°79236294 du 31/10/2026
Forfait déclaré de E. ST BENIN 2.
Match perdu 0-3, -1 point.
Amende 45€

CLAMECY 1 / E. ST PERE 1 – match n°79236295 du 31/10/2026
Forfait déclaré de E. ST PERE 1.
Match perdu 3-0, -1 point
Amende 45€
Match retour à CLAMECY.

2 – FOOT A 8

2.1. Matchs non joués

Championnat U13 D2A
AS ST ELOI 1 / AS ST BENIN 1, match n°80532166 du 31/10/2026 – fixé au 05/12/2026

2.2. Modifications de rencontres

Championnat U13 D3C
E. ST BENIN 2 / E. CORBIGNY 2 – match n°80533537 du 07/11/2026
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 10h.
Accord de la Commission

Championnat U13 D2A
POUILLY 1 / COSNE 1 – match n° 80533409 du 07/11/2026
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre.
Accord de la Commission.

2.3 Festival U13 Pitch

La Commission enregistre l'engagement de 30 équipes : 1er tour le 14 novembre 2026.
Le tirage au sort a été effectué par M. Bernard FRANCE, Anaïs TENAILLE, Cécile TOURNOIS et Nicolas TREPKA.

Sites d'accueil :

- **Poule 1 à La Charité :** FC Nevers Banlay 1 / E. St Benin 2 / US La Charité 1 / Afgp 58 2
- **Poule 2 à Marzy :** AS St Eloi 1 /JS Marzy 1 / ASL St Père 1 / AS Charrin
- **Poule 3 à Decize :** CS Corbigny 1 / FC Decize 2 / FC Château Arleuf 1 / ESN 58 2
- **Poule 4 à Vauzelles :** UCS Cosne 2 / ASA Vauzelles 2 / CS Corbigny 2 / Afgp 58 3
- **Poule 5 à Coulanges :** AS Clamecy 1 / E. Moulins 1 / AS St Benin 1 / US Coulanges 2
- **Poule 6 à Cosne :** AS Guérigny Urzy 1 / UCS Cosne 1 / AS Pouilly 1 / US Coulanges 3

Les 6 équipes de D1 de la 2ème phase automne sont exemptes.
RDV 9h sur site avec début des rencontres à 10h, délai impératif.
Les documents d'organisation seront transmis aux clubs la semaine prochaine.

2.4 Futsal U11

La Commission enregistre l'engagement de 54 équipes : 1er tour le 7 novembre 2026.

Afin que toutes les équipes puissent participer dans les meilleures conditions, il y aura 40 équipes qui joueront le 1er tour et 13 qui seront automatiquement qualifiées pour le second tour.

Sites d'accueil avec horaires et équipes :

Dornes 09h30-12h00 : RC Nevers Challuy Sermoise 2 et 3, AFGP 58 F 1, 2 et 3
Dornes 14h00-16h30 : ESN 58 2, AS St Benin 1 et 2, UF La Machine 1 et ASA Vauzelles 5
Château Chinon 14h00-16h30 : FC Château Chinon Arleuf 2 et 3, US Moulins 1, US Cercy 1, US Chateauneuf 1
Nevers Jules Renard 09h30-12h00 : US Coulanges 2 et 3, AS St Eloi 2, AFGP 58 G 3 et JS Marzy 1
Nevers Jules Renard 14h30-16h30 : ASA Vauzelles 3 et 4, FC Nevers Banlay, FC Imphy 1 et 2
Clamecy 14h00-16h30 : FC Alligny St Amand 1 et 2, UCS Cosne 2 et 3 et AS Clamecy 2
Corbigny 09h30-12h00 : CS Corbigny 2 et 3, FC Decize 2, AS Guérigny Urzy 2 et 3
St Pierre 16h30-19h00 : US La Charité, JS Marzy 2, US St Pierre 1 et AS Pouilly 1 et 2

Exempts : US Coulanges 1, AFGP 58 G 1 et 2, FC Château Chinon Arleuf 1, AS Clamecy 1, UCS Cosne 1, RC Nevers Challuy Sermoise 1, ASA Vauzelles 1 et 2, ESN 58 1, CS Corbigny 1, FC Decize 1 et AS Guérigny Urzy 1, AS St Eloi 1

La Présidente,
Sylvie OSBERY



La Secrétaire de séance
Anaïs TENAILLE



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.
La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.